

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Patrick CHARLES, M. Olivier LEBRUN.

Est excusé :

Le Vice-président :

M. Philippe BRILLAULT.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

Objet : Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles – Pôle Musique – Bâtiment auditorium – Attribution du marché négocié de maîtrise d'œuvre au groupement PARC ARCHITECTE/ S2T / BMF / PEUTZ & associés.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 15 octobre 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 35 - I, 2° et 4° et 74 relatifs aux procédures de marchés négociés et de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n° 2015-06-29, du conseil communautaire du 29 juin 2015, portant approbation du programme de travaux, du coût d'objectif et de la désignation des membres du jury pour le marché négocié de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis du jury réuni le 10 juillet 2015 ;

Vu le choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre 2014 relatif à l'attribution du marché négocié de maîtrise d'œuvre ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a mis en œuvre en 2015 une procédure spécifique de marché négocié pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles dont le programme prévoit principalement :

- de réhabiliter intégralement la salle d'auditorium ;
- de réaménager les locaux du 2^{ème} étage suite aux délocalisations des pôles Danse et Arts dramatiques ;
- de redonner à cet équipement les qualités et performances acoustiques nécessaires à l'exercice d'une pratique professionnelle ;
- de remettre aux normes le bâtiment du point de vue de la réglementation incendie et accessibilité.

La surface utile de réhabilitation, répartie sur les 4 niveaux de l'auditorium, est de 760 m² pour un coût d'objectif pour les travaux fixé à 1 800 000 € HT.

Le jury réuni le 10 juillet 2015 a examiné les candidatures sur les critères suivants :

- compétences et références des candidats, appréciées notamment au vu des références fournies ;
- moyens des candidats, appréciés notamment au vu des moyens humains et matériels.

Les quatre équipes retenues par le jury étaient les suivantes :

- ✚ n°11 : groupement BASALT ARCHITECTURE/CAP'INGELEC 33/IMPEDANCE/AQORA
- ✚ n°12 : groupement DAVID DEVAUX/BATISERF INGENIERIE/CHOLET LOUIS / BUREAU MICHEL FORGUE8 / STUDIO DAP
- ✚ n°21 : groupement ATELIERS O-S ARCHITECTES/EVP/B52/VPEAS ECONOMISTE / ECKEA ACOUSTIQUE
- ✚ n°48 : groupement PARC ARCHITECTES/S2T/ BUREAU MICHEL FORGUE/ PEUTZ & ASSOCIES

Une équipe suppléante a été désignée en cas de désistement d'une des équipes candidates :

- ✚ groupement CLE MILLET INTERNATIONAL/BETOM/ALTIA.

La liste des candidats admis à négocier et à présenter une offre a été arrêtée par le pouvoir adjudicateur, par la voie d'un arrêté, le 22 juillet 2015.

La Commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre 2015 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Parc Architectes / S2T / BMF / PEUTZ & associés selon les critères de sélection suivants :

1. Prix
2. Valeur technique au vu de la note synthétique.

Les principales caractéristiques et les avantages de cette offre sont les suivants :

- ✚ la bonne compréhension des enjeux du projet ;
- ✚ la qualité des propositions architecturales ;
- ✚ la démarche du chantier bien appréhendée ;
- ✚ la volonté générale de travail à l'économie démontrée par l'équipe ;
- ✚ des propositions de solutions astucieuses, particulièrement en termes d'acoustique.

Les prestations supplémentaires éventuelles n°1 (Dégagement d'une surface complémentaire au sein du bâtiment auditorium pour accueillir un pôle technique) et n°3 (Mise en œuvre d'un dispositif pour déplacer le piano de type concert dans le local de stockage sous la scène) ont été retenues.

DÉCIDE :

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles – pôle musique et tous documents s'y rapportant. Ce marché est conclu avec le groupement Parc Architectes / S2T / BMF / PEUTZ & associés pour un montant forfaitaire provisoire (solution de base + PSE 1 et 3) de 261 800,00€ HT soit 314 160,00 € TTC avec un taux de rémunération fixé à 14,55 % ;
- 2) d'imputer les dépenses sur les crédits de la communauté d'agglomération en section investissement à l'imputation 3114 2031 AEQUICU048 F5400 ;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **17**

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

le 15 octobre 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 22/10/2015 de l'affichage le : 26/10/2015 retiré de l'affichage le :
--



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

